

Séance 2 : Le serment du jeu de paume (partie 2 et 3)

Qui sont-ils ? Que font-ils ? Quelles sont les conséquences ?

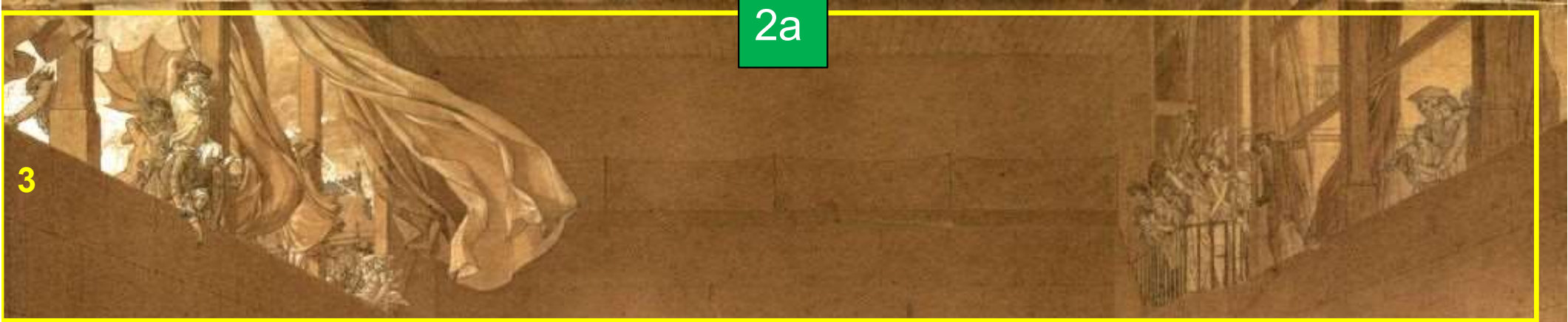
Devoirs : vocabulaire + Diapo 3d questions 1 à 3

Compétences : Mettre en contexte et lire une oeuvre artistique (HAD), se repérer dans le temps, comprendre l'origine historique des textes fondamentaux de la République (EMC).

La lecture de l'esquisse



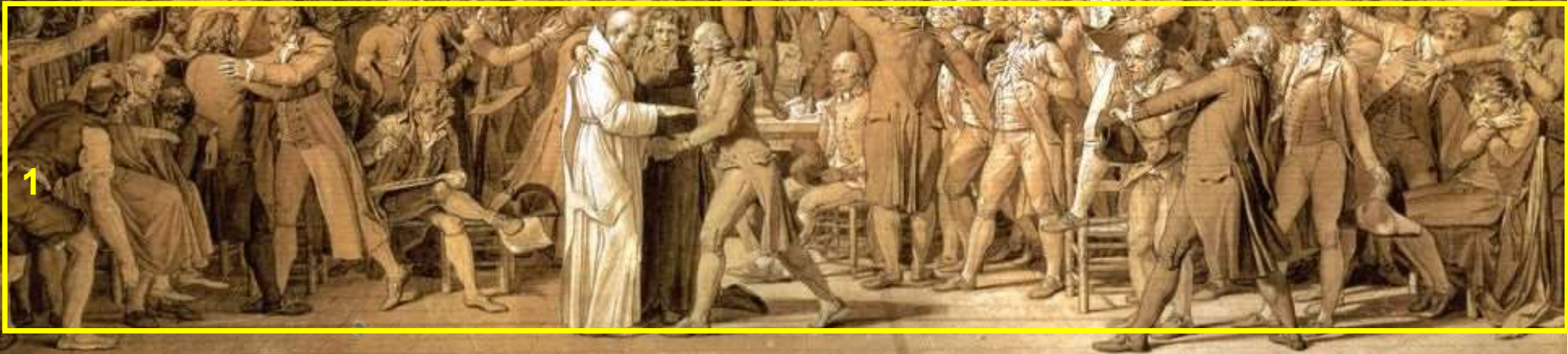
3



2



1



3 plans avec chacun un message

Identifions et expliquons les scènes du premier plan.

Le moine, le curé et le protestant représentent la paix religieuse. La nation unit les différentes confessions.

Mirabeau et le père Gérard représentent la diversité des tempéraments. La nation unit les forts et les faibles.

Le riche notable et petit curé fraternisent. La nation unit les riches et les pauvres.

Maupetit de la Mayenne, malade est soutenu par deux jeunes hommes. La nation unit la jeunesse et la vieillesse.

Martin Dauch refuse de prêter serment. Un député le protège. Il est libre de son choix. La nation repose sur l'adhésion, pas la contrainte.



David donne une définition de la nation

2c

- Les scènes au premier plan montrent que la nation est la réalisation de l'unité par-delà les différences. C'est l'adhésion d'êtres égaux à un projet commun.



Le second plan est la scène principale

« L'Assemblée nationale arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ; et que ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Serment signé par dix députés du clergé et six cents députés du tiers état le 20 juin 1789.

Quel est l'objectif de ce serment ?
Par qui est-il prononcé ?
En quoi est-ce une rupture ?



En arrière plan



Quels mots peuvent qualifier ce qu'il est en train de se passer à l'extérieur ?



Prieur de la Marne

Le journaliste Barrère écrit pour son journal : le *Point du Jour*
Pourquoi cette scène a-t-elle de l'importance ?

Echange des représentants du peuple avec le peuple

Lecture de l'œuvre :

- Les scènes au premier plan montrent que la nation est la réalisation de l'unité par-delà les différences. C'est l'adhésion d'êtres égaux à un projet commun...
- La scène principale est au second plan, elle représente le serment lu par Bailly et prêté par les députés dans un grand élan d'enthousiasme et d'unité.
- En arrière-plan, aux fenêtres, le peuple de Versailles soutient ses représentants. Pourtant la tempête se lève, foudroyant l'ancien monde, porteuse d'incertitude et d'espoir.



Portée de l'œuvre et conséquences de l'événement

3a

Ceci n'est qu'une esquisse, qu'est-ce que cela signifie ?



Portée artistique et conséquences historiques de l'événement :

- La Révolution se transformant, l'unité n'existe plus et l'œuvre commandée n'est jamais réalisée, elle demeure pourtant une référence.

Comment peut réagir le roi à ce serment ?

Louis XVI invite les députés de la noblesse et du clergé, qui lui sont plus dévoués, à rejoindre ceux du tiers état.

L'Assemblée nationale devient **constituante** : elle doit écrire la constitution du royaume. (1791)

1-Que dit l'article 1 ? A quoi met-il fin ?

2-Quelle est la nouveauté annoncée à l'article 13 ?

3-Qu'est-ce qui a inspiré la plupart des articles ?



2 Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

« **Article 1.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles¹ de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté² et la résistance à l'oppression.

Article 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane³ expressément.

Article 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...].

Article 6. La loi est l'expression de la volonté générale [...]. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses [...].

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.

Article 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés⁴.

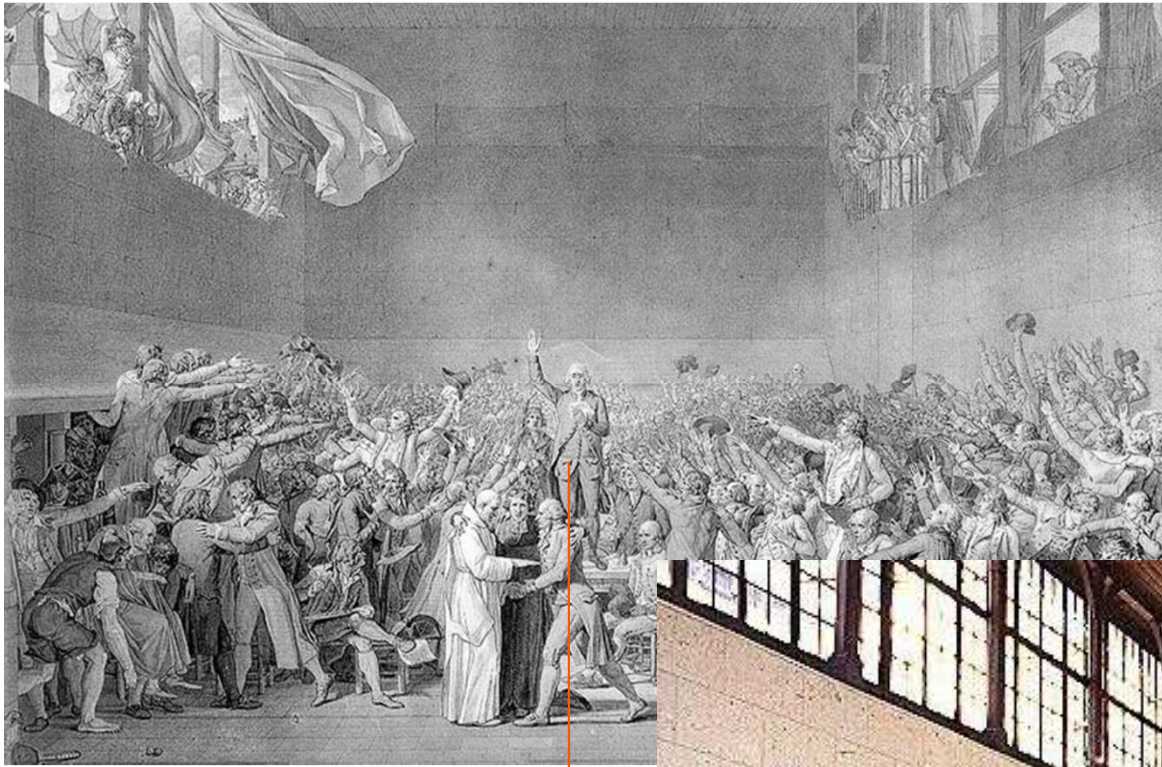
Article 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Déclaration adoptée le 26 août 1789
par l'Assemblée nationale.

1. Permanents. 2. La sécurité.
3. N'en provienne. 4. En fonction de leur fortune.

Portée artistique et conséquences historiques de l'événement :

- La Révolution se transformant, l'unité n'existe plus et l'œuvre commandée n'est jamais réalisée, elle demeure pourtant une référence.
- Les répercussions du 20 juin sont rapides :
 - Craignant un soulèvement populaire, le Roi demande aux députés du clergé et de la noblesse de rejoindre l'Assemblée nationale.
 - L'Assemblée nationale devient Constituante, car elle a pour mission de rédiger une constitution pour la monarchie (1791).
 - Le 26 août 1789, l'Assemblée nationale propose la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) qui établit l'égalité civile et la liberté.



Bailly s'adresse
aux députés

Bailly s'adresse à chacun
de nous, citoyen